

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**PROJET DE LOI 79 MODIFIANT LA LOI SUR LES MINES :
SORTONS DE L'ÂGE DE PIERRE !**

Rouyn-Noranda, le 2 mars 2011 – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) trouve inadmissible que le projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines soit mis sur la glace par le gouvernement.

Au cours des dernières années, le CREAT a investi beaucoup de temps et d'énergie afin que la Loi sur les mines soit révisée. Un mémoire a été déposé dans le cadre de la consultation sur la Stratégie minérale du Québec en 2007, des commentaires ont été faits au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en 2009 sur une première ébauche de modifications à apporter à la Loi sur les mines et, en 2010, le CREAT a présenté un mémoire lors de la consultation générale sur le projet de loi n^o 79, Loi modifiant la Loi sur les mines.

Plutôt que de moderniser la désuète Loi sur les mines, le gouvernement choisit d'attendre. Dans un contexte où le Québec est en plein boom minier, c'est inacceptable. Sortons de l'âge de pierre en optant pour un développement qui utilise les ressources minières de façon optimale, qui fait largement place à la participation citoyenne et qui tient compte des impacts à long terme. Le vrai développement durable doit permettre de garder un territoire accueillant et viable pour les générations actuelles et futures.

Restauration des sites miniers, protection des sources d'eau potable, projets miniers soumis à des études d'impact sur l'environnement, consultation des communautés... autant d'enjeux mis en veilleuse.

Dans le contexte où le gouvernement s'apprête à dévoiler son Plan Nord qui fera la part belle aux compagnies minières, cette nouvelle est des plus inquiétantes.

- 30 -

Source : M. Simon Laquerre
Directeur général
819 762-5770